

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **SEEDKEY***

de la société INDUSTRIAL QUIMICA KEY SA
enregistrée sous le n°2016-0498

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 10 mars 2020,

Considérant que les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour l'opérateur et le travailleur,

Considérant que l'intérêt de cette association de substances actives n'a pas été démontré,

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	SEEDKEY
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	INDUSTRIAL QUIMICA KEY SA Avenida Cervera n°17 25300 TARREGA (Lleida) Espagne
Formulation	Suspension concentrée pour traitement des semences (FS)
Contenant	75 g/L - prochloraze 15 g/L - tébuconazole
Numéro d'intrant	203-2016.01
Numéro d'AMM	-
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le

12 JUIN 2020

Caroline SEMAILLE
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



ANNEXE I : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
15101255 Avoine*Trit Sem.* Champignons autres que pythiacées	160 mL/q	1/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un manque de données permettant d'exclure un risque d'effet nocif pour l'opérateur et le travailleur. Il est également refusé car l'intérêt cette association de substances actives n'a pas été démontré.			
15101201 Blé*Trit Sem.* Champignons autres que pythiacées	160 mL/q	1/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un manque de données permettant d'exclure un risque d'effet nocif pour l'opérateur et le travailleur. Il est également refusé car l'intérêt cette association de substances actives n'a pas été démontré.			
15101245 Orge*Trit Sem.* Champignons autres que pythiacées	160 mL/q	1/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un manque de données permettant d'exclure un risque d'effet nocif pour l'opérateur et le travailleur. Il est également refusé car l'intérêt cette association de substances actives n'a pas été démontré.			
15101212 Seigle*Trit Sem.* Champignons autres que pythiacées	160 mL/q	1/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un manque de données permettant d'exclure un risque d'effet nocif pour l'opérateur et le travailleur. Il est également refusé car l'intérêt cette association de substances actives n'a pas été démontré.			